

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; M. IMER.

SOMMAIRE: *Concours pour l'étude des plans d'une chapelle protestante au quartier des Parcs, à Neuchâtel.* — *Obstacles anti-chars,* par W. DECOLLOGNY, ingénieur, à Lausanne. — *DIVERS: Le passage supérieur à biais accentué de Glattfelden.* — *NÉCROLOGIE: Francis Pilloud, ingénieur.* — *BIBLIOGRAPHIE.* — *Société suisse des ingénieurs et des architectes: Communiqué du Secrétariat.* — *COMMUNIQUÉ.* — *SERVICE DE PLACEMENT.*

Concours pour l'étude des plans d'une chapelle protestante au quartier des Parcs, à Neuchâtel.

Extrait du programme.

Ce concours était réservé aux architectes neuchâtelois quelle que fût leur résidence en Suisse et aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis trois ans au moins.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de MM. *Paul DuBois*, pasteur à Neuchâtel, président; *Edmond Bovet*, architecte à Areuse; *Marc DuPasquier*, pasteur à Neuchâtel; *Frédéric Gilliard*, architecte à Lausanne; *John Torcapel*, architecte à Genève; suppléants: MM. *Gérard Bauer*, conseiller communal à Neuchâtel; *J.-P. Vouga*, architecte à Lausanne.

Une somme de 5000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en trois ou quatre prix au maximum. En principe l'auteur du projet ayant obtenu le premier prix devait être chargé de l'exécution des travaux, à moins que des raisons majeures ne s'y opposent.

La construction projetée devait être exécutée en matériaux actuellement disponibles; en outre une large part devait être réservée à la pierre d'Hauterive dans le système constructif adopté pour le futur édifice.

Extrait du rapport du Jury.

Le jury s'est réuni à Neuchâtel, les jeudi et vendredi 6 et 7 novembre 1941, à la chapelle des Terreaux.

Quarante-six projets sont parvenus au Service des bâtiments dans les délais prescrits.

Passant à un premier tour d'élimination, le jury écarte, pour insuffisance générale, 7 projets. Au deuxième tour sont éliminés 17 projets qui, malgré certaines qualités, présentent

des défauts graves ou révèlent une insuffisance d'étude. Avant de procéder à un nouveau tour d'élimination, le jury se voit dans l'obligation d'écarter un projet qui offre des analogies par trop frappantes avec l'église de Method (Vaud). Au troisième tour, le jury écarte encore 10 projets qui, tout en offrant un réel intérêt, n'échappent pas aux critiques qui ont été faites aux projets précédents, soit que l'implantation ne tire aucun parti des avantages du terrain, soit que l'aménagement du plan laisse à désirer ou encore que la structure architecturale soit défectueuse. Avant de procéder au classement définitif, le jury écarte encore, au quatrième tour, un dernier projet.

Les 10 projets restant en présence donnent lieu à un examen approfondi et, avant de les classer définitivement, le jury en fait la critique détaillée.

A la suite de cet examen, les projets sont classés par ordre de mérite de la manière suivante: 1^{er} rang: projet « Fusion »; 2^e rang: projet « Genèse »; 3^e rang: projet « Psaume »; 4^e rang: projet « Intime »; 5^e rang: projet « Te Deum »; 6^e rang: projet « Céphas »; 7^e rang: projet « J. H. S. »; 8^e rang: projet « Fidèles »; 9^e rang: projet « In Pace ».

Le jury décide alors d'attribuer la somme de 5000 fr., mise à sa disposition, aux quatre premiers projets, ainsi qu'il suit: 1^{er} prix: 2000 fr.; 2^e prix: 1200 fr.; 3^e prix: 1000 fr.; 4^e prix: 800 fr.

D'autre part, le jury estime que le projet « Pierre et Bois (2) » écarté de la répartition des prix parce qu'incomplet, peut être un apport intéressant en vue de l'étude définitive. Il propose donc à la ville de Neuchâtel d'en faire l'achat aux conditions fixées par le programme. L'auteur est invité à se faire connaître.

Conclusion.

D'une manière générale, le jury constate que le terrain proposé se prête bien à la construction d'une chapelle et que les

(Suite à la page 302).